

Restaurer son église



1- Pourquoi ?

Aujourd'hui, les élus se posent la question de savoir s'il est bien utile de restaurer son église. La réponse est oui. Déjà parce qu'une église est plus qu'un bâtiment permettant l'exercice d'un culte, elle est le symbole, le signe en pierre d'une communauté humaine bien vivante. Si les célébrations y sont moins nombreuses, elles demeurent. De plus, les chrétiens ressentent le besoin de se retrouver en présence du Seigneur pour des temps de prière personnels ou collectifs.

Outre cet aspect religieux dépendant largement de l'ouverture de l'église, cet édifice bien particulier marque nos paysages. Pour nombre de villages, il est le seul bâtiment public d'importance qui depuis parfois plusieurs siècles a été le témoin de la vie de la commune et de ses habitants. Lieu où se vivent les moments forts d'une existence de la naissance à la mort, il rythme la vie locale. L'expression "être attaché à son clocher" prend alors tout son sens même pour ceux qui ne partagent pas la foi en Dieu Père, Fils et Esprit.

Le Service diocésain d'Art sacré peut vous accompagner dans vos démarches et étudier avec vous l'aménagement intérieur de l'église qui est du ressort de l'affectataire pouvant s'appuyer sur la Commission diocésaine d'Art sacré.

2- Comment ?

Pour faire face à une telle dépense, des moyens existent. Nous pouvons en signaler quelques-uns.

Si l'église ne bénéficie pas d'une protection au titre des Monuments historiques, la **Fondation du Patrimoine** peut concourir au financement du projet. Cela peut passer par l'organisation, par la Fondation, de **souscriptions publiques** permet de susciter et d'encourager le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde, dans le cadre d'une convention conclue avec le maître d'ouvrage. La Fondation attribue en outre des **subventions**, prélevées sur ses fonds propres, aux collectivités et associations qui sont parvenues à susciter un engouement populaire exemplaire autour de leur projet. De multiples acteurs locaux reconnaissent le soutien positif apporté aux propriétaires privés ou publics par la Fondation du Patrimoine en région Lorraine : ainsi, elle agit de concert avec le Conseil Régional, les Conseils Généraux, les STAP (Services Territoriaux d'Architecture et du Patrimoine) ou encore les CAUE (Conseil, Architecture, Urbanisme et Environnement), les architectes du Patrimoine et des associations patrimoniales. En Lorraine, la délégation est située 62 rue de Metz à Nancy (03 83 46 86 35) et dans les Vosges, le délégué départemental est M. Jacky Frémont.

L'association de la Sauvegarde de l'Art français se revendique comme étant le premier mécène des églises et chapelles de France. Créée en 1921, la Sauvegarde de l'Art Français se consacre depuis plus de 40 ans à la conservation du patrimoine religieux. Elle intervient le plus généralement auprès d'églises et chapelles rurales, dans toutes les régions de France. La Sauvegarde de l'Art Français bénéficie d'un remarquable concours d'expertises, celui de personnalités scientifiques renommées, qui participent aux travaux de ses comités directeurs. Elle a par ailleurs constitué de longue date un réseau de correspondants en province, qui œuvrent en collaboration avec les services départementaux et régionaux du Ministère de la Culture. Leur correspondant en Lorraine est Mlle Mireille-Bénédicte Bouvet (mireillbenedicte.bouvet@lorraine.eu).

Faire appel au **mécénat d'entreprise** est également possible, certaines Fondations d'Entreprise soutiennent des restaurations. Ainsi, à titre d'exemple, la Fondation Crédit Agricole – Pays de France peut soutenir un tel projet. Pour vous renseigner à ce sujet, n'hésitez pas à faire appel à l'ADMICAL.

Si votre église bénéficie d'une **protection au titre des Monuments historiques**, vous pouvez prendre contact avec la Direction régionale des Affaires culturelles de Lorraine, Conservation régionale des Monuments historiques, 6 place de Chambre à Metz (03 87 56 41 66) ou l'Architecte des Bâtiments de France, chef du Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine, Quartier de la Madeleine, Rue Général Haxo à Epinal.

3- Et après ?

Une église restaurée ne peut manquer de susciter l'intérêt. Une telle opération peut renouveler l'intérêt pour un édifice y compris au sein de la communauté paroissiale. Il appartient à celle-ci de la faire vivre, de la préserver en la rendant accueillante.

Pour tous, l'église peut continuer à être un lieu de rassemblement afin de partager un concert de qualité, un temps de découverte du patrimoine local ou d'accueillir une exposition d'un artiste local. Différents partenaires peuvent ainsi être sollicités dont les Offices de Tourisme ou les associations de mise en valeur du patrimoine, dans le respect du lieu et des croyants. Le Service d'Art sacré a ainsi édité d'autres fiches pratiques à destination des prêtres et responsables laïcs afin de rappeler quelles sont les règles pour les concerts ou comment rendre accueillante son église tout en veillant à la sécurité des biens qui y sont conservés.

Une église est un patrimoine vivant, il nous appartient de la redécouvrir et d'en apprécier les richesses matérielles mais aussi immatérielles et de les faire partager pour qu'elle reste un lieu où chacun se sent bien.